



Société de transport  
de Sherbrooke

## CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202103**

---

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 MARS 2021 À 17:07, PAR  
VIDÉOCONFÉRENCE, 895 RUE CABANA**

---

**Sont présents :**

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-président
M. Pierre Avard	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
M. Éric DesLauriers-Joannette	Administrateur
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

**Étaient aussi présents :**

M. Patrick Dobson	Directeur général et secrétaire
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur des opérations
Mme Josee Cloutier	Adjointe administrative

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

---

2. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2021**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 015-21**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 février 2021.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 février 2021 soit et est approuvé.

**- ADOPTÉ -**

---

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 016-21**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

**- ADOPTÉ -**

---

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

Due à la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, les personnes intéressées à poser des questions ou qui avaient des documents à transmettre au conseil d'administration ont été invitées à le faire via courriel avant le 10 mars 16h.

**Madame France Croteau, RUTASM**

Madame Croteau a fait parvenir une correspondance aux membres du conseil d'administration où il est proposé que les personnes âgées non admissibles au transport adapté soient déplacées par le service de transport adapté de la STS en cette période de vaccination. Mme Croteau remercie également la STS pour sa préoccupation en matière de respect de la distanciation dans les minibus adaptés. Elle nous partage aussi son appréciation des mesures sanitaires décrites sur notre site web et fait état de ce qui se fait dans les autres sociétés de transport. Finalement, il est également demandé qu'un taxi adapté soit disponible pour les usagers du transport adapté à partir de 6h30 le matin.

5. **ENTENTE DE SERVICE POUR LA MAINTENANCE, LE SUPPORT ET LE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES TITRES ET DE PAIEMENT SANS CONTACT**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 017-21**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Trois-Rivières et la Société de transport de Saguenay, ci-après désignées « Sociétés participantes » ont pour mission d'exploiter une entreprise de transport en commun sur leur territoire respectif;

**ATTENDU QUE**, la Société de transport de l'Outaouais, ci-après désignée « STO » est l'unique propriétaire d'un système intégré de gestion électronique des titres et de paiement sans contact, ci-après appelé « Système SIVT-Multi »;

**ATTENDU QUE**, ce droit de propriété inclut l'ensemble des droits d'auteur des codes sources de tous les logiciels composant ce système, incluant leurs modifications;

**ATTENDU QUE** l'entente par laquelle la STO autorisait les Sociétés participantes à procéder à la duplication du Système SIVT-Multi et assurait le support et l'accompagnement lors de son implantation a pris fin le 1er septembre 2019;

**ATTENDU QUE** le Système SIVT-Multi répondant aux besoins des Sociétés participantes et celles-ci désirant continuer à utiliser ledit système, un protocole d'entente octroyant un droit d'utilisation et de modification du Système SIVT-Multi et de l'ensemble des codes sources des logiciels le composant, à l'exclusion du concentrateur de la firme Conduent;

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Trois-Rivières et la Société de transport de Saguenay désirent mandater la Société de transport de Sherbrooke afin d'assurer la maintenance, le support et le développement du Système SIVT-Multi pour les Sociétés participantes;

**ATTENDU QUE** les Sociétés participantes désirent également conclure la présente entente de service afin de spécifier les termes de prestation de services pour la maintenance, le support et le développement du Système SIVT-Multi.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

Que le conseil autorise le directeur général à signer l'entente de service spécifiant les termes de prestation de services et désignant la Société de transport de Sherbrooke en tant que prestataire de service.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le no A19-26.

**- ADOPTÉ -**

6. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES ASSURANCES DE DOMMAGES POUR 2021-2022**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 018-21**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société doit renouveler ses polices d'assurances de dommages à compter du 31 mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société s'est prévaluée de l'arrêté du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, en date du 1er septembre 2004 qui arrête que les sociétés de transport en commun auxquelles s'applique l'article 103 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* ( R.L.R.Q., chapitre S-30.01), puissent octroyer, sans demande de soumissions, des contrats d'assurance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la proposition de renouvellement de **Aon Courtiers d'assurance**, soit et est approuvée selon les garanties, limites, franchises et primes suivantes :

1. **ASSURANCE AUTOMOBILE**

<b><u>Assurance automobile des propriétaires</u></b>	202 922 \$
<b><u>Chapitre A</u></b> - Responsabilité civile limite 2 000 000\$ Franchise 5000 \$	inclus
<b><u>Chapitre B</u></b> - Dommages éprouvés par les véhicules assurés	
Division 1- Tous risques/ franchise 5 000	inclus
Division 3- Accident sans collision ni versement	inclus
- Tous les véhicules/ franchise 5 000 \$	inclus

<b>2. <u>ASSURANCE DES BIENS</u></b>	108 370 \$
<b><u>Biens de toutes descriptions</u></b> / Franchise 25 000\$	
- Frais supplémentaires limite 2 000 000 \$	inclus
- interruption des affaires limite 3 845 000\$	inclus
- tremblement de terre et mouvement de sol / franchise 10%	inclus
- inondation / franchise 25 000\$ / 50 000\$	inclus
- refoulement d'égout/ franchise 50 000\$	inclus
- Tout autre sinistre / franchise 25 000\$	inclus
- Excepté tracteur Kubota/franchise 10 000 \$	inclus
- Station du Dépôt police combinée commerciale couvrant les biens et la responsabilité civile pour une prime de 3008 \$, pour une période de 6 mois, renouvelable au besoin	inclus
<b>3. <u>ASSURANCES RESPONSABILITÉ</u></b>	
<b><u>Responsabilité civile primaire</u></b> / franchise 5 000 \$	10 625 \$
<b><u>Responsabilité Umbrella pour la Station du Dépôt</u></b> ( pour une période de 6 mois, renouvelable si besoin est) Limite 1 000 000\$ - Rétention par événement 10 000 \$	
	6 000 \$
<b><u>Dépollution et responsabilité environnementale des réservoirs d'entreposage</u></b> / limite 2 000 000 \$ - franchise 5 000 \$	
	3 900 \$
<b><u>Responsabilité excédentaire Umbrella</u></b> limite de 9 000 000 \$ par événement, excluant Station du Dépôt	
	13 500 \$
<b><u>Responsabilité des administrateurs et dirigeants</u></b> limite 2 000 000\$ / franchise garantie A 0 \$ franchise garantie B à E 5 000 \$	
	4 061 \$
<b><u>Responsabilité des fiduciaires</u></b> limite 5 000 000 \$ /franchise 1 000 \$	
	4 117 \$
<b>4. <u>CRIME (DÉTOURNEMENT, DISPARITION ET DESTRUCTION)</u></b> / franchise 5 000 \$	1 470 \$
<b>5. <u>ASSURANCE BRIS DES ÉQUIPEMENTS</u></b> limite 28 644 378 \$/ franchise 5 000 \$	1 745 \$
<b>6. <u>ASSURANCE CYBERRISQUE</u></b> limite 1 000 000 \$	8 682 \$
<b>7. <u>ASSURANCE DES BIENS ET RESPONSABILITÉ POUR LA STATION DU DÉPÔT POUR 6 MOIS DU 16 SEPTEMBRE 2021 AU 16 MARS 2022 SI BESOIN EST</u></b>	9 008 \$

Prime totale annuelle excluant toutes taxes et honoraires	365 392 \$
Honoraires professionnels( non taxable)	20 000 \$
Provision pour la Station du Dépôt pour 6 mois du 16 sept 2021 au 16 mars 2022 , le cas échéant	9 008 \$
Coût total annuel excluant la taxe de vente provinciale de 9 % sur les primes	<b><u>394 400 \$</u></b>

Que la proposition de renouvellement de contrat d'assurance pour les assurances de dommages d'Aon Courtiers d'assurance soit et est conservée aux archives sous le numéro A21-02.

Que le directeur général soit et est autorisé à renouveler l'assurance pour la Station du dépôt du 16 septembre 2021 au 16 mars 2022, si besoin est.

**- ADOPTÉ -**

---

7. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 019-21**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de février 2021 soit et est déposé sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter en affaires nouvelles.

---

9. **MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Madame Chantal L'Espérance**

Aucun message

**Madame Dany Grondin**

Aucun message

**Madame Évelyne Beaudin**

Aucun message

**Monsieur Éric DesLauriers**

Aucun message

**Monsieur Pierre Avard**

Aucun message

**Monsieur Pierre Tremblay**

Aucun message

**Monsieur Marc Denault**

Monsieur Denault souhaite un bon printemps et une bonne fin de soirée à tous, tout en remerciant l'administration pour leur support.

---

10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Que la présente assemblée soit levée à 17h19.

---

SHERBROOKE, le 10 mars 2021

Le Président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Patrick Dobson